



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le 28 mars à 18 heures et 30 minutes, les délégués des EPCI formant le Syndicat Mixte DECOSSET se sont réunis en Assemblée Générale à la salle C1 de la Maison des Sports de L'Union, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ.

Etaient présents : **MMES** CHAPUIS-BOISSE, COUTTENIER, EDARD, EMERY, FLORENT, GIBERT, PETIT, PONTCANAL, SUSSET, TEYRET, URSULE; **MM.** PÉRÉ, ARCE, ATSARIAS, AUJOLAT, BAGUR, BAMIÈRE, BARBREAU, BAUDOU, BELAIR, BERTORELLO, BOUCHE, BOUREAU, BRIAND, ÇAMALBIDE, COMAS, DEL COL, DESSAUX, ESCANDE, FLORES, FONTA, FORGUES, GALLAIS, GALONIER, LAMARQUE, MALET, MÉDINA, MOURGUE, OUSTRI, PETRO, PUYO, RAVOIRE, REULAND, SALEIL, SOULET, TOMASI, TRAUTMANN, VERMERSCH, VIALAS

Etaient excusés : **MMES** BLEUSE, CABAU DIAZ, GOUSMAR, LACROIX, MARTI, RONCATO, TERKI, TOUTUT-PICARD, ZUCHETTO; **MM.** ARDERIU, ARSEGUEL, AUSSEL, BOLZAN, BROT, CANDELA, CASSIGNOL, CLEMENCON, COMBE, DETRÉ, FARENC, FONTES, GALINIER, GUYOT, LACROIX, LAHIANI, LAMOUREUX, LEGOURD, MIQUEL, PELLEGRINO, SELLE, SIMON, VALIERE, VIVANT

Excusés ayant donné pouvoir : M. FARENC (POUVOIR À M. TRAUTMANN), M. PAGNUCCO (POUVOIR À MME SUSSET), M. RAYSEGUIER (POUVOIR À M. PÉRÉ), MME TOUTUT-PICARD (POUVOIR À M. ATSARIAS), M. VAILLANT (POUVOIR À M. PUYO), M. ZONABEND (POUVOIR À M. BRIAND)

Secrétaire de séance : M. ROBERT MÉDINA

Date de la convocation : Mercredi 22 mars 2017

D 2017-29 – FINANCES – Emprunt de couverture du besoin de financement des investissements en 2017

Le besoin de financement a été évalué à 3 millions d'euros par la Commission des Finances et le Bureau pour couvrir notamment le coût des travaux et équipements liés à la réalisation de déchèteries à Montgiscard et Plaisance du Touch.

Une consultation a été réalisée auprès des établissements bancaires suivants :

- Caisse des Dépôts et Consignations
- Caisse d'Épargne
- Crédit Agricole
- Crédit Mutuel
- La Banque Postale
- Société Générale

Seul le crédit Agricole n'a pas présenté d'offre.

Suite à l'analyse des offres présentées par les autres établissements, il est proposé de retenir celle du Crédit Mutuel aux conditions suivantes :

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20170328-D2017-29-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Montant	3 000 000,00 €
Durée	15 ans
Versement et Délai maximum de tirage	en totalité ou par fractions et avant le 31/03/2018
Montant minimum des tirages	Aucun
Amortissement	Constant
Taux fixe (phase de mobilisation et consolidation)	1,40%
Montant total des intérêts payés	320 250,00 €
Taux fixe	365/365
Périodicité des paiements	Trimestrielle
Frais de dossier	Néant
Commission d'engagement / Frais de dossier	2 000,00 €
Commission de Non-Utilisation	Néant
Remboursement Anticipé	Possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Après en avoir délibéré le COMITÉ SYNDICAL, à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE** le Président à signer le contrat ou convention de crédit avec le Crédit Mutuel aux conditions sus exposées.
- ✓ **AUTORISE** le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le Contrat.
- ✓ **S'ENGAGE** à inscrire au Budget les recettes et dépenses afférentes à ces emprunts

Ainsi fait à L'UNION, les jour, mois et an que dessus.

Les signatures des délégués sont au registre.

POUR COPIE CONFORME,
LE PRÉSIDENT,



Délégués

En exercice :	78
Présents :	49
Pouvoirs :	6
Pour :	55
Contre :	0
Abstentions :	0